

Règlement #437-13

Zone C-3 / grille d'usage modification.

.....20

Règlement portant le numéro 437-13 lequel a pour objet de modifier la grille d'usage du règlement de zonage # 437 afin de permettre l'usage C3.9 (activités éducatives intérieures) dans la colonne de la zone C-3.

Considérant la résolution #20 adoptant le projet de règlement # 437-13 ;

Considérant l'avis public donné les ... 2020 (affichage) et ...2020 (journal) pour fins de convocation à une assemblée de consultation tenue le ... 2020;

Considérant les résultats de l'assemblée publique de consultation tenue le ... 2020 (Réf.: P.V. consultation publique ../. / 2020) ;

Considérant l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 2020;

Considérant que le projet de règlement # 437-13.1 tel que décrit ci-haut, a été présenté aux membres du conseil lors de cette même séance.

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 2020 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Le conseil décrète ce qui suit, savoir :

1. **Modification** de la grille des usages

Modifier la grille des usages afin d'ajouter l'usage C 3.9 (activité éducative intérieur) dans la colonne C-3 tel qu'apparaissant à l'annexe I.

2. **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir été approuvé conformément à la loi.

Adopté à la séance du _____ 2020

Avis d'adoption : _____ 2020

Approbation de la MRC : _____ 2020

Date d'entrée en vigueur : _____ 2020

Saint-Cyrille-de-Wendover,

Ce _____ 2020.

Signé:

Mairesse

Dir. générale / secr.-trésorière

Annexe I

Grille des usages et normes d'implantation par zone				Commerciale
U s a g e s	G r o u p e s	C l a s s e s	A b v r.	C
				3
P r i n c i p a u x	R é s i d e n t i e l "R"	Habitation unifamiliale isolée	R1	
		Habitation unifamiliale jumelée	R1/1	
		Habitation unifamiliale en rangée	R1/1/1/1/1	
		Habitation bifamiliale isolée	R2	
		Habitation bifamiliale jumelée	R2/2	
		Habitation trifamiliale et multifamiliale 4 log.	R3-4	
		Habitation multifamiliale 4 à 8 log.	R4-8	
		Habitation multifamiliale 9 log. et plus	R9+	
		Maison mobile	Rmm	
		Maison de chambre	Rmc	
	Résidences privées d'hébergement	Rpri		
	C o m m e r c i a l "C"	Vente au détail, biens de consommation	C1.1	X
		Vente au détail, équipements	C1.2	X
		Produits construction, équipements de ferme	C1.3	
		Vente de gros et distribution, entrepôts	C2.1	X ³⁴
		Vente de gros, dépôts extérieurs	C2.2	
		Services professionnels	C3.1a	X
		Services personnels	C3.1b	X
		Services artisanaux	C3.1c	X
		Services financiers	C3.2	
		Services commerciaux et industriels	C3.3	X
		Services véhicules vente - entretien de base	C3.4a	X
		Services entretien, reconditionnement	C3.4b	
		Services récréatifs intensifs	C3.5a	
		Services récréatifs extensifs	C3.5b	
		Services hôteliers illimités	C3.6a	
		Bars, discothèques, salle de danse et réception	C3.6b	
Résidences de tourisme		C3.6c	X	
Services de bars érotiques	C3.7			
Services funéraires	C3.8			
Activités éducatives intérieures	C3.9	X		
Restauration	C4	X		
Tout autre commerce	C5			
I n d u s t r i e l "I"	Industrie produits matières premières	I1		
	Produits agricoles, forestiers liés à la ressource	I2		
	Industrie produits d'extraction	I3		
	Toute autre industrie	I4		
P u b l i c "P"	Public, enseignement, culte, services municipaux	P1		
	Parc, terrain de jeux, espace vert, plan d'eau	P2	X	
	Traitement de l'eau et déchets	P3		
	Services d'utilité publique	P4	X	
A g r i c o l e "A"	Culture du sol	A1		
	Serres commerciales	A2		
	Élevage sauf les classes A4 et A5	A3		
	Porcherie, poulailler, animaux à fourrure	A4		
	Chenil	A5		
R é s i d e n t i e l "RS"	Gîte du passant ou touristique	RS1	X	
	Logement intergénérationnel	RS2	X	
	Service professionnel, personnel ou d'affaire	RS3	X	
	Activité artisanale	RS4	X	
	Fermette	RS5		
	Poulailler et parquet extérieur	RS6		
A g r i c o l e "AS"	Gîte du passant ou touristique liée à la ferme	AS1		
	Hébergement à la ferme	AS2		
	Restauration à la ferme	AS3		
	Vente de produits de la ferme	AS4		
	Maison mobile pour fins agricoles	AS5		
	Compostage	AS6		
Com et Ind "CIS"	Magasin d'usine	CIS1		
N o r m e s	I m p l a n t a t i o n	Marge avant minimale / maximale (m)	AV-min-max	15/
		Marge latérale minimale / côté opposé (m)	LA(O)-min	4/4
		Marge arrière minimale (m)	AR-min	9
		% maximal d'occupation bâtiment principal	%-max-P	
		Nombre d'étages minimal	NB-Et-min	1
		Nombre d'étages maximal	NB-Et-max	2
		Hauteur minimale bâtiment principal (m)	H-min	4,5
		Hauteur maximale bâtiment principal (m)	H-max	9
Autres dispositions				